



Agir Contre le Cancer ACC26

Règlement du TRAIL ROSE du dimanche 06 octobre 2019

CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes majeures et aux enfants de plus de 16 ans (nés avant le 6 octobre 2003) s'ils sont accompagnés d'une personne majeure (autorisation parentale exigée).

ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Départ : dimanche 06 octobre 2019 à 10 h de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Distance : deux parcours un de 5 km dénivelé 150 et un de 10 Km dénivelé 280 dans les vignes

Un échauffement est prévu un ¼ heure avant le départ au pied du podium.

Il n'y aura pas de podium, les récompenses seront distribuées au fur et à mesure aux finalistes dans l'ordre d'arrivée (un bon leur sera remis et ils devront aller récupérer leur lot dans le village rose).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, sous peine de recevoir une pénalité de 30 secondes par déchet. Au-delà de 3 déchets, le(s) participant(s) sera(ont) disqualifié(s).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se prendront principalement par Chronosphère. Toutefois pour ceux qui n'ont pas internet ou préfèrent régler par chèque, il est possible de s'inscrire au local de l'association quai Ulysse Chevalier à Romans du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Est autorisé un seul bulletin par personne et le dossier doit être complet (certificat médical joint et règlement effectué) pour être pris en compte.

Les inscriptions sont limitées à 1 200 participants, elles seront closes dès que tous les dossards auront été affectés.

Mode de règlement : sur site par CB (paiement sécurisé), au local par chèque libellé à l'ordre d'ACC26.

Les inscriptions prises avant le 01/09/2019 sont au tarif de 5 € pour 5 km et 10 € pour 10 km. Passé cette date le coût sera majoré de 2 €.

Vous pouvez également acquérir en supplément un **teeshirt rose** à 8 € au moment de l'inscription et 10 € le jour J sur place (N'oubliez pas d'indiquer votre taille) et/ou une **caquette rose** à 10 € et/ou un **tour de cou rose** à 5 € et/ou un **verre cup et son attache ceinture** à 2 €.

Aucune inscription ni modification ne seront effectuées par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les bénéfiques sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard à Lyon.

CERTIFICATS MEDICAUX

Depuis le 1^{er} novembre 2018, de nouvelles réglementations concernant les certificats médicaux et licences ont été mises en place. Lors de son inscription le concurrent doit fournir :
Soit un certificat médical d'aptitude mentionnant **apte à la pratique de la course à pied en compétition OU athlétisme OU sport en compétition**. Il devra être de **moins d'un an** à la date de fin du Trail Rose soit daté après le 6 octobre 2018. Ne seront donc pas acceptés : Apte ou non contre indication à la pratique du trail OU semi marathon OU course nature OU running OU tout autre terme en compétition.

Soit la photocopie de la **licence délivrée FF Athlétisme pour la saison 2019-2020** (le numéro ne suffit pas). **Seules les licences FFA sont autorisées. Toute autre licence (UFOLEP ou quel que soit le sport** exemple triathlon, raid, hand... ne sont pas valables).

Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence. Dans ce cas, vous ne pourrez pas prendre le départ de la course.

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Les dossards seront retirés à la salle des fêtes de Chanos Curson le samedi de 16h à 18H30 et le dimanche à partir de 8H, sur présentation de la carte d'identité.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles du « Trail Rose ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ni animaux ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Pour le parcours de 5 km un ravitaillement sera placé à l'arrivée

Pour le parcours de 10km un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours au 5^{ème} km et l'autre à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme et un médecin.

MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les coureurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin du trail annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche), également en extérieur des toilettes sèches à disposition.

Un vestiaire gratuit est mis à disposition des participants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

RECOMPENSES POUR CHAQUE TRAIL

Seuls les concurrents passant la ligne d'arrivée seront récompensés. Ils devront remettre leur dossard à l'animateur pour être dans le classement (un bon leur sera remis et ils devront aller récupérer leur lot dans le village rose).

Classement femmes : 3 premières

Classement hommes : 3 premiers

Classement ado plus de 16 ans : le premier âgé entre 16 et 18 ans

Classement mérite : la dernière femme et le dernier homme

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au TRAIL ROSE d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2019

Claire Lavayssière Présidente





Agir Contre le Cancer ACC26

Règlement de la marche rose le dimanche 06 octobre 2019

PRINCIPE

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

ORGANISATION GENERALE

La marche est ouverte à toutes et à tous.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Départ : dimanche 06 octobre 2019 à 9h30 de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Parcours : deux parcours balisés dans les vignes de Chanos Curson 10 km (coupe à 5 km possible) plus un parcours 5 km « découverte » avec jeu pour enfants (enfants sous la responsabilité des parents).

Un échauffement est prévu un ¼ heure avant le départ au pied du podium.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN !

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font principalement sur le site de Chronosphère. Toutefois pour ceux qui n'ont pas internet ou préfèrent régler par chèque, il est possible de s'inscrire au local de l'association quai Ulysse Chevalier à Romans du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Les inscriptions sont limitées à 800 dossards et sont closes dès que tous les dossards ont été affectés.

Aucune inscription ni modification ne s'effectueront par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les bénéfices sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard de Lyon.

MONTANT DE L'INSCRIPTION

Les inscriptions prises avant le 01/09/2019 sont au tarif de 5 € pour les 5 km et 10 € pour les 10 km. Passé cette date le coût sera majoré de 2 € (gratuit pour les enfants de moins de 5 ans).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

Mode de règlement : sur site par CB (paiement sécurisé), au local par chèque libellé à l'ordre d'ACC26.

Vous pouvez également acquérir en supplément un **teeshirt rose** à 8 € au moment de l'inscription et 10 € le jour J sur place (N'oubliez pas d'indiquer votre taille) et/ou une **caquette rose** à 10 € et/ou un **tour de cou rose** à 5 € et/ou un **verre cup et son attache ceinture** à 2 €.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles du « Trail Rose ».

La participation à la marche se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ni animaux ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Pour le parcours de 5 km un ravitaillement sera placé à l'arrivée.

Pour le parcours de 10 km un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours au 5^{ème} km et l'autre à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Drôme et un médecin.

MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Les bâtons télescopiques sont tolérés et doivent être repliés lors du départ.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les marcheurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Fin de la marche annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Un trail rose (course) est organisé en parallèle, empruntant une partie du même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté droit, afin que les coureurs puissent les dépasser sans difficultés.

SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche), également en extérieur des toilettes sèches à disposition.

Un vestiaire gratuit est mis à disposition des participants. L'organisation décline toute

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

responsabilité en cas de perte ou de vol.

ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la marche sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

RECOMPENSES POUR la marche

Seuls les premiers concurrents passant la ligne d'arrivée seront récompensés. Ils devront remettre leur dossard à l'animateur pour être dans le classement (un bon leur sera remis pour aller récupérer leur lot).

Classement femmes : 3 premières – Classement hommes : 3 premiers

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Conclusion

L'inscription d'un participant à la marche d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2019 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2019

Claire Lavayssière Présidente



ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26